

Image not found or type unknown



## Publier son autobiographie

Par **Marie F**, le **14/03/2024** à **16:31**

Bonjour,

en qualité de victime je souhaiterais publier mon autobiographie mais je ne peux pas le faire sans mentionner des membres de ma famille jugés (ou non) mais coupables, je viens de lire un article précisant que j'ai un délai de prescription de 3 mois après publication, est-ce exact svp, merci d'avance pour vos réponses

[https://desdroitsdesauteurs.fr/2013/07/interview-bien-connaître-ses-droits-et-ses-devoirs-avant-de-publier-son-livre/#google\\_vignette](https://desdroitsdesauteurs.fr/2013/07/interview-bien-connaître-ses-droits-et-ses-devoirs-avant-de-publier-son-livre/#google_vignette)